

Discours à la Convention « European Armenians »

Bruxelles, 18/19 octobre 2004

Jean Varoujan SIRAPIAN

Président de l'Institut Tchobanian

Le 6 octobre dernier, la Commission européenne a émis un rapport mitigé sur les progrès réalisés par la Turquie : elle y souligne par exemple que la torture est encore un problème, que la situation des femmes n'est pas encore satisfaisante et que les droits des minorités devraient être étendus.

Malgré ces constats, la Commission recommande l'ouverture des négociations avec Ankara en vue de son adhésion à l'Union européenne ; ouverture qui se décidera lors du prochain Conseil européen à Bruxelles le 17 décembre.

L'idée d'une vocation européenne de la Turquie, que les médias en France, à de rares exceptions près, associent à l'image d'un Etat laïc, moderne et démocratique, et celle de l'irréversibilité de sa candidature ont été une fois encore évoquées lors du récent débat sans vote à l'Assemblée Nationale.

Il a été question des « avantages de l'adhésion d'un pays stable, moderne et démocratique », dans lequel les « principes de la laïcité suivent leur cours », un « modèle pour les pays qui l'entourent ».

L'autre visage de l'Etat turc, négationniste celui-là, est occulté, comme est d'ailleurs maintenu sous silence le blocus illégal qu'il fait subir à l'Arménie.

De même, son occupation illégale du territoire d'un pays voisin, faisant partie de l'Union Européenne (Chypre), l'exode forcé de ses habitants grecs, remplacés par des colons de la Turquie continentale, montre le dédain réel du gouvernement turc pour les Nations Unies et, surtout, pour l'Europe dont il veut faire partie. Cette arrogance donne une idée de ce que sera le comportement futur de la Turquie, une fois ayant atteint son but, en faisant partie de l'Europe.

Dans le but de rompre ce silence dont on entoure le dossier de la candidature turque à l'Union européenne et révéler ainsi les vérités que les puissances d'argent s'ingénient à cacher, que la presse dénature et que nos dirigeants taisent, l'Institut Tchobanian a décidé de publier un Livre Blanc sur la Turquie... d'hier et d'aujourd'hui.

Né de la collaboration de politologues, historiens, écrivains et des personnalités de la société civile, cet ouvrage dirigé par l'Institut, propose une vue d'ensemble sur les enjeux de l'entrée de la Turquie en Europe.

J'évoquerai, sous forme d'interrogations, les quatre thèmes soulevés par l'ouvrage :

1. la Turquie a-t-elle véritablement une « vocation européenne » ?
2. la situation des minorités a-t-elle réellement évolué, dans le respect de la démocratie et des droits de l'homme ?
3. pourquoi la Turquie persiste-t-elle dans la voie du négationnisme ?
4. quelle est la situation géopolitique actuelle de la Turquie ?

A travers les réponses qu'il propose, le présent Livre blanc analyse la difficulté de changer, en quelques années, voire en quelques décennies, les peuples et les cultures. Il serait en effet illusoire d'essayer de les contraindre à la modernité et au progrès, lorsqu'ils ne sont pas prêts au changement ou ne le souhaitent tout simplement pas.

La Turquie : une « vocation européenne » ?

La candidature turque a au moins eu pour mérite d'obliger les Etats membres à poser de nouveau la question des **limites** et de l'**identité** de l'Europe.

- On ne peut pas poser de manière catégorique et assurée l'appartenance de la Turquie à l'Europe, au seul motif qu'Ankara a signé en 1963 un accord d'association où était mentionnée la « vocation européenne de la Turquie ».

Cette expression, assumée par le général de Gaulle, doit être replacée dans son contexte : l'Europe d'alors était une Europe souple, constituée d'Etats nations souverains battant leur propre monnaie et dont le système législatif national n'était pas subordonné aux décisions de Bruxelles. Tout comme « L'Europe de l'Atlantique à l'Oural », cette Europe eurasiatique reposait sur le projet historiquement rival de celui d'Europe fédérale actuellement en marche, à savoir la confédération paneuropéenne. Aujourd'hui, envisager l'intégration d'Ankara en tant que pays prépondérant au sein d'une Europe fédérale contraignante et dépossédant les Etats de leur souveraineté est incompatible avec les vues gaullistes, méfiantes vis-à-vis de l'atlantisme en partie à l'origine de la candidature turque.

Certes, l'histoire turque est assortie d'osmose eurasienne réelles mais celles-ci sont marginales à l'échelle du long et dur affrontement ayant opposé les forces vives de l'ancienne Europe au Grand Turc.

D'évidence historique, ethnographique et géographique, l'idée nationale turque a rejoint celle d'un ressourcement asiatique. Le transfert de la capitale turque d'Istanbul à Ankara, au centre d'un Etat redevenu presque exclusivement anatolien a replacé la Turquie en Asie.

Si bien qu'il existe deux Turquie : une européenne, riche, située à l'Ouest et minoritaire, puis une à l'Est, asiatique et anatolienne, pauvre, mais majoritaire.

Tout le débat sur la vocation européenne de la Turquie réside dans cette question : doit-on risquer de dénaturer l'Europe et ouvrir la boîte de Pandore de l'élargissement extra-européen en intégrant les masses anatoliennes non-européennes dans le seul but de satisfaire la minorité privilégiée et occidentalisée ?

- Au-delà du débat sur l'appartenance géographique de la Turquie à l'Europe, se pose celui de la laïcité en Turquie. Dire que la Turquie est une « exception laïque » et un allié naturel contre l'islamisme grâce à l'héritage laïque d'Atatürk n'est pas convaincant.

N'oublions pas que les deux composantes de l'identité européenne que sont la culture gréco-romaine et le monothéisme judéo-chrétien ont été éradiquées avant même la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453 ; le processus de turcisation/islamisation de l'actuelle Turquie a eu pour point culminant le génocide des Arméniens de 1915, l'expulsion des deux millions de Grecs- implantés depuis l'Antiquité- et la quasi-disparition du christianisme et de la culture gréco-européenne, notamment à travers le génocide oublié des chrétiens assyriens.

Depuis une vingtaine d'années, ce phénomène de « déchristianisation » est accentué par un processus de ré-islamisation politique, social et culturel du pays.

La Turquie nouvelle autorise et réhabilite tout ce que rejetait Mustapha Kemal : le voile, les partis islamiques, les Confréries, les cours de religion obligatoires dans les médias et les écoles.

Comment peut-on soutenir que la Turquie est un pays laïque alors que 70 % des femmes sont voilées¹, que 90 000 imams et des milliers de mosquées sont entretenus par l'Etat et que sont mentionnées les religions sur les cartes d'identité ?

¹ Cf Institut d'Etudes anatoliennes d'Istanbul. Une étude publiée en 2000 par la Fondation pour les recherches économiques et sociales (Tesev) indiquait que la majorité des Turcs sont religieux pratiquants et que 66 % d'entre eux estiment que le port du foulard islamique devrait être autorisé dans les lieux publics.

Etat successeur de l'Empire ottoman, la Turquie est aujourd'hui peuplée à 99 % de musulmans et, issue du monde asiatique, est située à plus de 97 % en Asie.

Même si l'argument culturaliste semble écarté de part et d'autre au nom d'une « nouvelle » identité de l'Europe fondée sur les principes de l'universalisme humaniste et des droits de l'Homme, Turcs et Européens parviennent difficilement à nier la permanence de critères non-dits mais persistants, culturels et religieux, qui rendent problématique la candidature de la Turquie.

Démocratie, droits de l'homme et minorités

- Il semblerait donc que ce soit à la Turquie de prouver qu'elle n'est pas un « club musulman » et qu'elle respecte le pluralisme religieux ; or, Ankara continue de nier les minorités assyro-chaldéenne, catholique et Alévi qui n'ont toujours pas de statut et de droits culturels propres.

Pourtant, la résolution du Parlement européen du 18 juin 1987 -étrangement occultée aujourd'hui- exige au préalable de toute candidature l'amélioration du sort des minorités religieuses et ethniques, qu'il s'agisse des assyro-chaldéens, des Alévis, des Kurdes, des chiites et des catholiques. Ankara ne remplit donc pas ses obligations

- Et la Turquie n'est toujours pas en mesure de justifier d'un Etat démocratique irréprochable : bien que signataire des statuts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, elle demeure le pays le plus condamné par ladite Cour, pour non-application de ses jugements et non-paiement des amendes infligées.

Selon le rapporteur de la Commission pour le respect des obligations et engagements de la Turquie pour le Conseil de l'Europe, « la Turquie n'est pas le paradis des droits de l'Homme, on y signale encore des tortures en 2003 ».

Une récente dépêche de l'AFP datée du 10 septembre 2004 vient corroborer cette affirmation : d'après la principale organisation de défense des droits de l'homme de Turquie, les forces de sécurité turques continuent à recourir de façon « systématique » à la torture. Son président, Husnu Ondul, indique qu'en 2003, 1 391 personnes ont été torturées par des méthodes les plus diverses.

Pour les six premiers mois de l'année 2004, on recense déjà 692 cas de torture, bien que le parlement turc ait adopté plusieurs mesures pour se conformer aux normes démocratiques européennes (peines de prison prévues au lieu d'amendes pour les policiers coupables d'actes de torture).

Mais que penser des mesures d'un Parlement qui, le 26 septembre dernier, a voté la mise en place d'un nouveau Code pénal punissant d'une peine d'emprisonnement de 10 ans tout citoyen qui parlerait ou écrirait au sujet du génocide arménien de 1915, réclamerait l'évacuation de l'armée turque de l'île de Chypre ou demanderait l'autonomie pour les Kurdes, au motif que ce citoyen agirait contre les intérêts supérieurs de la nation ?

Le négationnisme de l'Etat turc

- Le Code pénal turc entérine donc à un niveau étatique la négation du génocide arménien de 1915.
- Pourquoi les dirigeants turcs persistent-ils à nier un génocide commis par le régime précédent ? Les faits survenus il y a maintenant 89 ans ont pourtant été établis par des historiens indépendants et acceptés aujourd'hui même par un certain nombre d'intellectuels turcs.
- Si la Turquie d'aujourd'hui, (encore) officiellement kémaliste, ne peut être caution des crimes abominables perpétrés contre les Arméniens d'Anatolie entre 1895 et 1916, ce furent bien des dirigeants et soldats turcs qui l'opérèrent - dans une relative indifférence

des puissances occidentales totalement investies, rappelons-le, dans la Première Guerre mondiale. Du reste, certains d'entre eux ont servi par la suite dans le régime d'Atatürk à de hautes fonctions.

Dans ce cas de figure, accepter qu'il y ait eu parmi les « grands héros qui ont sauvé la patrie » des assassins et des voleurs aurait sans nul doute un effet particulièrement destructeur.

Aussi la voie de la négation paraît-elle plus aisée à ceux qu'effraie toute initiative pouvant ébranler les certitudes que les Turcs ont sur la République et sur l'identité nationale.

Il existe cependant une autre voie : que le pays, au nom de valeurs démocratiques, prenne une certaine distance avec son propre passé.

Mais la Turquie actuelle en est, une fois encore bien loin.

Les forfaits commis dans le passé n'ont jamais fait l'objet d'un travail de mémoire. Et c'est bien au négationnisme que pousse le Ministère turc de l'Education Nationale lorsque, dans un document envoyé le 14 avril 2003 aux écoles primaires et secondaires de Turquie, il demande l'organisation par les directeurs de ces établissements de conférences et de « témoignages » attestant que la Turquie n'a jamais exterminé ses minorités. Il demande en particulier aux élèves de rédiger des compositions sur le thème de la « lutte contre les allégations de génocide ».

Les questions géopolitiques

La résolution du Parlement européen du 18 juin 1987 rappelait que le retrait militaire total de Chypre et le règlement pacifique du conflit est une des conditions exigées préalablement à toute candidature de la Turquie : il serait scandaleux que la candidature turque aboutisse à l'adhésion de ce pays qui occupe militairement depuis près de 30 ans une partie du territoire d'un Etat membre, refusant obstinément à son évacuation.

Les défenseurs de la candidature turque, qu'ils soient européens ou américains, font valoir que, dans les tensions présentes avec le Proche et le Moyen-Orient, cette dernière pourrait avoir un rôle de « tampon apaisant » parce qu'elle représenterait un islam modéré.

C'est oublier les relations potentiellement conflictuelles que la Turquie entretient avec ses voisins du Proche-Orient et du Caucase.

Les Etats-Unis insistent pourtant auprès des Etats membres de l'Union Européenne et de la Commission de Bruxelles pour que l'Europe s'étire à l'est, jusqu'au Tigre et à l'Euphrate. Ils ne cachent pas aux Européens leur souhait de voir leur espace territorial devenir limitrophe de pays comme la Syrie, l'Irak et l'Iran. D'autant que l'OTAN², institution contrôlée par les Etats-Unis, a vocation, d'après les déclarations du président George W. Bush, à s'étendre en Asie et même au Moyen-Orient.

La candidature de la Turquie, considérée comme le pilier sud de l'OTAN, est ainsi appuyée par les Américains qui la « récompensent » pour entretenir avec eux des liens privilégiés.

A nous, Européens, de décider si nous voulons de cette Europe là !

² l'Organisation du Traité de l'Atlantique- Nord